



VOTER **FO**, C'EST CHOISIR D'ÊTRE PLUS **FO**RTS ENSEMBLE !

Du lundi 23 au vendredi 27 octobre 2023

ELECTIONS
PROFESSIONNELLES 2023
Second tour



LE SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

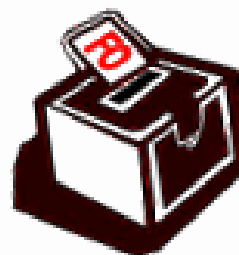
Les Elections professionnelles constituent un événement majeur à ne pas manquer !

Le quorum n'ayant pas été atteint au premier tour (ou tous les sièges n'ayant pas été pourvus), c'est un **second tour** qui déterminera le **nouveau paysage** syndical et **définira la représentativité** que vous donnerez par vos **votes** au Comité Social Economique de votre territoire.

Il est essentiel que vous vous exprimiez **massivement** afin de choisir le syndicat qui **représentera au mieux vos intérêts** et défendra vos droits durant *les quatre prochaines années !*

Voter pour le syndicat **F**orce **O**uvrière, c'est lui donner les moyens d'atteindre ses engagements, *comme par exemple :*

- Obtenir des Augmentations Générales à la hauteur des résultats d'Engie Energie Services
- Faire de la santé et la sécurité au travail une priorité.
- Permettre l'augmentation de votre pouvoir d'achat.
- Améliorer notre accord conventionnel et nos accords d'entreprise.
- Négocier une rémunération d'astreinte digne.
- Obtenir une augmentation des paniers repas.
- Être à l'écoute des salarié·e·s sur l'utilisation du budget œuvres sociales (voyages, chèques vacances, participations diverses aux activités sportives et de loisirs,...).



Votez massivement pour FO aux Elections Professionnelles !



VOTER **FO**, C'EST CHOISIR D'ÊTRE PLUS **FO**RTS ENSEMBLE !

Du lundi 23 au vendredi 27 octobre 2023

ELECTIONS
PROFESSIONNELLES 2023
Second tour



LE SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

Voter pour le syndicat Force Ouvrière, c'est voter pour un syndicat **fort de propositions** auprès des Directions locales, nationales et européennes ayant *pour seul but de défendre et de soutenir* en priorité l'intérêt collectif **de tous·tes les salarié·e·s**.

Voter pour le syndicat Force Ouvrière, c'est voter pour un syndicat qui s'est toujours opposé aux **inégalités catégorielles**.

Voter pour le syndicat Force Ouvrière, c'est voter pour un syndicat qui sollicite ses élu·e·s, mandaté·e·s et adhérent·e·s *démocratiquement* afin d'obtenir une **décision majoritaire** avant toute signature d'un accord.

Voter pour le syndicat Force Ouvrière, c'est voter pour un syndicat qui *signe un accord* uniquement s'il produit de **réelles avancées**.

Voter pour le syndicat Force Ouvrière, c'est voter pour un syndicat **autonome** dont les actions *ne sont influencées* que par les choix des salarié·e·s.

Voter F O c'est voter pour Vous !



Votez massivement pour FO aux Elections Professionnelles !



VOTER **FO**, C'EST CHOISIR D'ÊTRE PLUS **FO**RTS ENSEMBLE !

Du lundi 23 au vendredi 27 octobre 2023

ELECTIONS
PROFESSIONNELLES 2023
Second tour



LE SYNDICAT LIBRE ET INDÉPENDANT

Comment voter ?

- Vous avez reçu à votre domicile par courrier un **identifiant** personnel valable pour les deux tours qu'il est **important de conserver précieusement**.
- Jusqu'au 22 octobre 2023, possibilité de vous connecter au site internet www.engieenergieservices.webvote.fr pour visualiser les listes électorales.
- A partir du 23 octobre à 08h00 jusqu'au 27 octobre 2023 à 14h00, possibilité de vous connecter pour consulter les professions de foi et **voter** à l'adresse ci-dessus.
- Saisir votre identifiant personnel.
- Saisir les **7 derniers caractères de votre IBAN** renseigné sur votre bulletin de paie d'août 2023.
- Saisir le **mot de passe temporaire** (valable une heure) reçu sur votre adresse mail professionnelle ou sur le numéro de téléphone déclaré après saisie de l'identifiant et des caractères de l'IBAN.
- Exprimer votre choix (valider la liste complète sans rature, ni coche), le vérifier puis le valider. **Attention, deux votes sont nécessaires, l'un pour les élu·e·s titulaires, et un second vote pour les élu·e·s suppléant·e·s.**
- Si vous n'avez pas reçu votre identifiant ou avez un problème technique, vous pouvez **contacter** la cellule d'assistance au 02 96 50 50 50, ou pour tout autre complément d'explication :